



Direction de la solidarité et  
de la cohésion sociale

Tél. 03 20 66 58 15  
Fax. 03 20 66 58 35

**DECISION**

**DEC/2024/AS/15**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association AISE (Association pour l'Insertion Sociale et Economique), portant sur la réalisation d'un chantier d'insertion passant par des prestations d'entretien des trottoirs et fils d'eau non entretenus par les habitants, avec une priorisation des actions en fonction des étapes et des besoins du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU),

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer avec l'association AISE, sise au 231, avenue Laennec – 59510 Hem, une convention portant sur la réalisation d'un chantier d'insertion passant par des prestations d'entretien des trottoirs et fils d'eau non entretenus par les habitants, durant l'année 2024.

**ARTICLE 2** : de mettre à disposition un encadrant technique, avec une action renforcée durant la durée des travaux du NPRU, afin de permettre l'insertion du public prescrit par les PLIE (plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi).

**ARTICLE 3** : La prestation sera facturée à l'organisateur sur présentation d'une facture établie au 20 novembre 2024 :

- 35 000 € TTC (trente-cinq mille euros)

**ARTICLE 4** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Hem, le

19 JAN. 2024

Francis VERCAMER  
Maire de HEM  
Vice-président de la MEL